



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2021

2021/079

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Stéphanie MARQUEZ, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCCQ, Caroline ECORCHON, Bruno CAZERES, Jean-Baptiste MARTINEZ, Michel DUHAMEL, Ingrid BOUTARFA

Absents : Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE), Alexandre ARRIZABALAGA (procuration à Ingrid BOUTARFA), Serge ALMENDRO (procuration à Gisèle VINCENT), Noémie DEUTSCH (procuration à Juliette SALANNE), Laetitia CAZABAN (procuration à Juliette SALANNE), Bernard JOUCLA (procuration à Dominique GAYE), Jean TRILLE

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

**CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE DES FORÊTS - PEFC**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale la nécessité pour la commune de s'engager au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

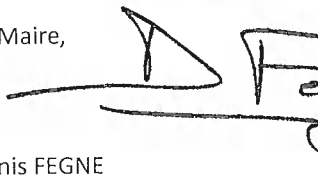

- De s'engager dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune d'Ibos possède en Occitanie
- De m'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.  
Total de surface à déclarer 679,12 ha (surface productive) + 30,27 ha (surface non productive)
- De respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC d'Occitanie.
- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC d'Occitanie et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.
- De mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendu publique
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Occitanie, calculée en fonction de la superficie, pour 5 années soit 501,95 € + 30 € (pour le financement de 3 panneaux d'affichage en forêt)
- D'informer PEFC Occitanie dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune
- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires.

L'assemblée délibérante

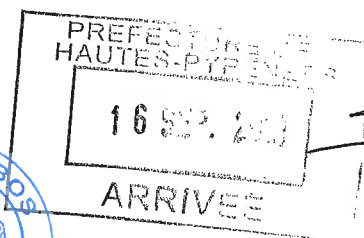
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le..... 16 SEP. 2021  
de la publication en..... 16 SEP. 2021  
IBOS, le..... 16 SEP. 2021

Le Maire,

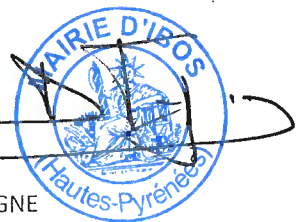
  


Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE



# BULLETIN D'ENGAGEMENT

## à la certification PEFC Occitanie

### IDENTITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Nouvelle adhésion

Renouvellement N° de participant 10-21-EX/17382.

Je, soussigné(e) \* :

M.

Mme

Agissant en tant que \* :

Nom : LE MAIRE

Propriétaire

Prénom : .....

Indivision

Adresse : .....

Représentant légal de la personne morale :

Raison sociale : COMMUNE D'IBOS

Code Postal : .....

Ville : .....

Adresse : MAIRIE

Téléphone : 05 62 90 61 00

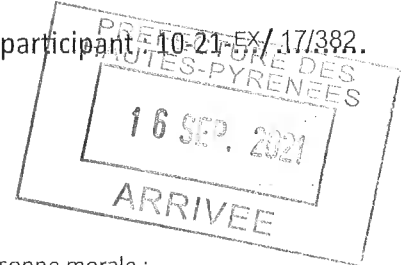
PLACE DE VERDUN

Mobile : .....

Code Postal : 65420

Courriel : mairie.ibos@ville-ibos.fr

Ville : IBOS



### GESTION DE LA FORÊT \*

Réalisée en direct par le propriétaire

Confiée à un tiers : Nom Prénom : .....

Téléphone : .....

Raison Sociale : ONF 65

Courriel : ..... @ .....

### ENGAGEMENTS \*

Je m'engage POUR 5 ANS POUR L'ENSEMBLE DE MES FORÊTS situées en région Occitanie à :

- Respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 et PEFC/FR ST 1003-3 : 2016 ; documents disponibles sur le site <http://pefc-occitanie.org>).
- Accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Occitanie et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 et PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) en vigueur. Par exemple : titres de propriété, parcellaire cadastral, DGD, zonages environnementaux...
- Accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 et PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Occitanie.
- Mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- Accepter que ma participation au système PEFC soit rendue publique.
- En cas de modification de ma surface (achat/vente, donation, ...) informer PEFC Occitanie dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC Occitanie.

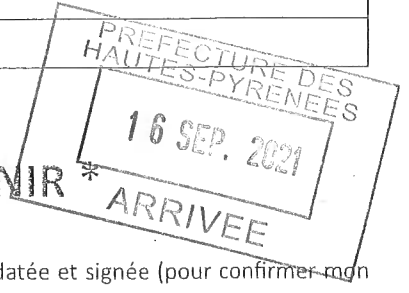
Tous les 5 ans, PEFC Occitanie me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement. Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué et je ne pourrai me réengager à PEFC Occitanie avant un délai fixé par ce dernier.

Je reconnais avoir pris connaissance de la Politique d'utilisation des données personnelles de PEFC Occitanie, mise à ma disposition sur le site [www.pefc-occitanie.org](http://www.pefc-occitanie.org) et l'accepter sans réserve.

\* cochez la ou les cases correspondantes

# INFORMATIONS RELATIVES À MA FORÊT \*

DÉPARTEMENT	COMMUNE	SURFACE (ha)	N° du document de gestion concerné
65	IBOS	709.39	DA expire le 31/12/2036
SURFACE TOTALE DE LA FORÊT		709.39	



J'atteste par la présente que les parcelles désignées ci-dessus sont bien des parcelles forestières.

## JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR \*

- Ma forêt est d'une superficie inférieure ou égale à 10 hectares d'un seul tenant, je fournis \* :
- une copie de l'extrait de matrice cadastrale de l'ensemble de mes parcelles forestières datée et signée (pour confirmer mon titre de propriété)
  - une copie du titre de propriété listant l'ensemble de mes parcelles forestières
- Ma forêt est d'une superficie supérieure à 10 hectares d'un seul tenant : je dispose d'un ou plusieurs documents de gestion durable et je fournis les éléments suivants \* :
- la copie de l'agrément du(des) Plan(s) Simple(s) de Gestion (PSG)
  - la copie de l'agrément de l'aménagement pour les forêts publiques
  - la copie de l'enregistrement du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS+)
  - la copie de la confirmation du Règlement Type de Gestion (RTG)
  - en cas de surfaces non productives déclarées, je fournis la page de mon DGD ou toutes preuves l'attestant (sous réserve de validation de PEFC)
- En cas de personne morale (GF, usufruit, nue-propriété, collectivité, etc.) ou d'indivision, je fournis un document attestant de ma capacité à demander l'engagement dans la certification PEFC (mandat, pouvoir, délibération du conseil municipal,...)
- S'il me manque un document, j'autorise PEFC Occitanie à solliciter les services administratifs concernés dans le but d'obtenir une copie

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 5 ANNÉES \*

- Ma forêt est d'une superficie inférieure ou égale à 10 hectares : Montant de la contribution = 50 €
- Ma forêt est d'une superficie supérieure à 10 hectares :
- Montant de la contribution = 0,65 € x 679,12 ..... (surface productive en ha) + 50 € = 495,06 ..... €  
*Exemple : je possède 26,8732 ha, ma contribution s'élève à : 0,65 x 26,87 + 50 = 67,21 € (arrondi supérieur)*
  - Je déclare en sus de mes surfaces productives, des parcelles forestières non-productives (joindre le justificatif):  
Montant de la contribution à ajouter = 0,325 € x 30,27 ..... (surface non productive en ha) = 6,89 ..... €
- TOTAL (contribution) = 501,95 ..... €
- Je joins un chèque à l'ordre de PEFC Occitanie
  - J'effectue un virement (une note de débit me sera transmise accompagnée d'un RIB)
  - Je règle via CHORUS PRO, mon numéro de SIRET est : 216502260 00013
- Option Panneaux d'affichage en forêt PEFC : nombre : 3 ..... , soit 30,00 ..... €
- TARIF : Frais postaux : 10€ le panneau jusqu'à 5 panneaux puis 3€ le panneau supplémentaire  
*Exemple : Ex. je commande 7 panneaux, je règle 10€ x 5 + 3€ x 2 soit un total de 56€*

Je reconnais par la présente qu'en cas de fausse déclaration volontaire, je m'expose à ce que PEFC France engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.

Fait à : IBOS

Le : 9/9/21

Signature : Denis FEGNE, Maire



Cadre réservé à PEFC Occitanie :

Paiement : .....

Numéro de facture : .....

Document à retourner, daté et signé à PEFC Occitanie

BP 81234 - 31012 Toulouse Cedex 06

05 62 80 75 74 / 06 43 24 88 17 - contact.pefc.occitanie@gmail.com